

*Football canadien—Loi*

En dernier lieu, par ses principes, ce bill constituera une ingérence dangereuse de l'État reflétant une mentalité dangereuse où le gouvernement pourrait adopter des mesures rétroactives pour interdire tout ce qui ne lui plaît guère, une ingérence qui menace de changer tout le caractère des sports au Canada. La meilleure chose qui pourrait arriver ici serait que le ministre se lève et ait le courage de dire qu'il a commis une erreur, qu'il voulait répondre au désir de peut-être bien des Canadiens mais qu'il n'a pas su élaborer un bill qui puisse y arriver. Le ministre devait être assez humble pour dire qu'il a commis une erreur et qu'il fait marche arrière.

**M. Lalonde:** Vous vous y connaissez en la matière.

**M. Clark (Rocky Mountain):** Je m'y connais peut-être en fait d'humilité. Je ne suis pas certain que le ministre puisse en dire autant. Il devrait être disposé à revoir ce bill. Il devrait faire ce qu'il doit, c'est-à-dire retirer ce bill qui nuira au football professionnel et amateur au pays. Il n'y a pas de doute que la meilleure façon de procéder serait de retirer cette mesure, mais autrement j'aimerais alors indiquer clairement au ministre d'État et à tout le monde que je m'oppose à ce bill et que j'ai l'intention de voter contre.

Mon parti a l'intention de voter contre ce bill car nous pensons qu'il s'agit d'une mesure législative dangereuse et inefficace qui comporte des principes qui annuleront non seulement les principes et pratiques en vigueur au Canada mais qui renforceront l'idée que l'État doit intervenir à sa guise, qu'il sache ou non ce qu'il cherche à faire, que cette intervention ait des conséquences ou non et qu'il agisse ou non dans le cadre d'une politique établie.

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de m'opposer à ce bill et de voter contre.

**Des voix:** Bravo!

**M. Brewin:** Je vais donner en quelques mots les raisons qui m'y incitent. Je crois avoir environ six arguments dont je parlerai plus longuement ultérieurement. Tout d'abord, je crois que nous ne devrions pas discuter du tout de la question du football à une époque où nous sommes assaillis par les problèmes de l'inflation, du logement, de l'énergie, de l'impôt et une foule d'autres problèmes urgents sur le plan économique et social. Le député de Hillsborough (M. Macquarrie) est remonté à l'antiquité dans son discours. Cela consiste à mon avis à s'occuper de choses futiles au lieu de lutter contre les problèmes réels, tout comme Néron jouait de la lyre pendant que Rome brûlait. Mon second argument, c'est que le Parlement du Canada ne devrait pas s'occuper de réglementer le sport professionnel, et encore moins tenir le rôle d'arbitre entre deux entreprises privées qui se font concurrence.

● (1250)

Troisièmement, et je parlerai plus longuement de cette question plus tard, cette mesure législative, à mon avis du moins, est tout à fait anticonstitutionnelle et elle dépasse les pouvoirs de notre Parlement. Mon quatrième argument, c'est qu'il est tout à fait faux de prétendre, à mon avis en tout cas, que cette mesure législative est indispensable pour défendre la culture et l'unité canadiennes. La culture et l'unité canadiennes ne reposent pas sur le genre de football que l'on joue ou que l'on regarde au Canada et encore moins sur l'importance du rôle que jouent les Américains dans ces deux genres de football. Si c'est ce que

[M. Clark (Rocky Mountain).]

l'on appelle le nationalisme canadien, et à mon avis, ce ne l'est pas, je ne veux pas en entendre parler.

Cinquièmement, il y a un droit fondamental en jeu ici, le droit des gens de choisir eux-mêmes ce qu'ils veulent voir à la télévision ou entendre à la radio, à moins qu'il n'y ait de bonnes raisons de ne pas leur accorder ce droit, et ces raisons n'existent pas dans le cas actuel. Je ne vois pas pourquoi le consommateur, c'est-à-dire le téléspectateur, désireux d'assister directement ou autrement à une partie de football, ne pourrait disposer du plus grand choix possible et si ce choix comprend une importation quelconque des États-Unis—et cela existe actuellement et continuera d'exister—et puis après? Aucun règlement nationaliste ne nous oblige à dire que nous allons nous empêcher de voir, d'entendre ou de goûter certaines choses, tout simplement parce qu'elles viennent d'une autre partie du monde.

Et voici mon dernier argument et non le moindre; la raison pour laquelle je m'oppose à la mesure à l'étude a sans doute été signalée déjà et je l'approuve de tout cœur. La mesure législative actuelle est tout à fait inutile; elle n'atteindra aucun des objectifs visés. Je ne considère pas la question comme une question de parti. Dans notre parti, et dans les autres sans doute, nous discutons de politiques au cours des congrès, des réunions de notre conseil et de nos réunions intimes. Nous n'avons rien fait dans ce sens au sujet du bill à l'étude. Notre «caucus» est d'avis, et à bon droit je pense, que nous devrions être entièrement libres de juger par nous-mêmes de la question à l'étude. Je conçois que de vifs sentiments régionaux portent certaines personnes à accepter une mesure législative comme celle-ci. Je respecte leur opinion, mais je ne saurais la partager.

Je voudrais développer les points que j'ai signalés. J'ai parlé d'abord d'un juste sens des priorités. Je sais que les gens de ma circonscription surtout, et j'ai causé avec bon nombre d'entre eux dernièrement, s'inquiètent vivement de la crise économique que traverse le pays. Ils veulent que le Parlement agisse dans divers domaines, surtout en ce qui concerne la hausse du coût de la vie. Selon moi, et c'est l'avis de bien des gens, le Parlement s'abaisse lorsqu'il s'écarte de questions relatives aux moyens d'existence et passe son temps à examiner des mesures législatives comme celle qui nous est présentée aujourd'hui.

**Des voix:** Bravo!

**M. Brewin:** L'autre argument que j'ai soulevé c'est qu'il ne convient pas que le Parlement s'occupe de réglementer le sport professionnel. A mon sens, il est un autre domaine sportif dans lequel le gouvernement fédéral et le Parlement fédéral pourraient intervenir, et c'est celui de la promotion du sport amateur afin de contribuer à la bonne condition physique et au bien-être de nos concitoyens. Je ne pense pas que cette mesure y contribue en quoi que ce soit. S'il nous faut consacrer du temps et de l'argent aux questions sportives, occupons-nous-en dans cette optique et non pas dans le cadre des objectifs de ce bill.

Ce projet de loi est inconstitutionnel. Ayant quelque expérience en matière constitutionnelle, je sais parfaitement qu'il est très hasardeux de prédire les décisions des tribunaux en ce domaine. Je sais que ces questions sont complexes. Il est possible d'avoir des points de vue différents. Mais sur la base de mon expérience, je doute très sérieusement que le Parlement ait le droit de légiférer dans le domaine des sports. Je croirais plutôt que la réglementation des sports en général relève des provinces dans le cadre des droits civils et constitue une question à caractère local et privé.